



Echange avec l'Union régionale de la Forêt Privée en Languedoc-Roussillon

En marge de la journée d'action à Florac, le 16 Octobre 2014

L'échange de messages mail ci-dessous a eu lieu entre Sylvie Coisne, Présidente de l'Union régionale de la Forêt Privée de Languedoc-Roussillon, et le Collectif SOS Forêt Cévennes, Madame Coisne, ne pouvant participer aux discussions organisées à Florac dans le cadre de la journée d'action du 16 Octobre.

L'intention de Madame Coisne étant de faire connaître à tous les participants de la journée de Florac sa position en tant qu'acteur de la filière forêt-bois cévenole, nous proposons de traiter ses propos, ainsi que la réponse faite par SOS Forêt Cévennes, comme relevant des prises de position publiques exprimées dans le cadre de la journée à Florac.

Pour toutes questions ou commentaires, s'adresser à Collectif SOS Forêt Cévennes, contact@sosforetcevennes.org ou Richard Ladet 0475-934550

Le 14 Octobre 2014

De : Sylvie Coisne <sylviecoisne@orange.fr>

A : <contact@sosforetcevennes.org>

Bonjour à toutes et tous,

Je suis membre du Syndicat Lozérien de la propriété forestière, conseillère élue du CRPF, et j'anime l'Union Régionale de la Forêt Privée en Languedoc Roussillon.

Je regrette beaucoup de ne pouvoir participer aux ateliers débats qui auront lieu le 16 octobre à Florac auxquels vous conviez les acteurs de la filière forêt -bois : je serai à Montpellier avec les syndicats forestiers du LR pour travailler à la rédaction d'un solide contrat de vente « type » à destination du bois énergie, destiné aux exploitants et propriétaires et encadrant l'exploitation durable.

C'est donc une autre voix que je souhaite faire entendre, celle des propriétaires forestiers sylviculteurs qui aiment, gèrent et exploitent leurs forêts pour que celle-ci s'améliore en qualité, perdure et participe ainsi à la vie du territoire :

Les coupes d'éclaircie, les coupes rases de taillis, les coupes d'amélioration en forêt, alimentent les usines de pâte à papier, Tarascon (1.2 Millions de tonnes/an), ou de bois énergie : Bois Energie 48 à Mende (180 000 tonnes/an), Eon à Gardannes (400 000 tonnes / an à horizon 2025 sur PACA , LR, Aquitaine, Rhône Alpes, Bourgogne), pour ne citer que les usines les plus connues et les plus importantes. Je cite les consommations pour que vous puissiez mesurer les poids respectifs des actuels gros « consommateurs ». Et je n'oublie pas toutes les chaufferies locales qui sont aussi très importantes pour la forêt, régulièrement approvisionnées en fonction de leurs besoins.

Les forestiers se félicitent de trouver des débouchés à ce bois, dit « petit bois », en plus d'alimenter les scieries, lorsque les arbres ont la qualité et le diamètre requis. Si ces « débouchés » n'existaient pas, il ne pourrait y avoir de gestion durable de la forêt, ni d'économie et de filière bois. Car pour faire du bois d'œuvre, il faut faire de la sylviculture.

Eon est un nouvel acteur pour les forestiers, qui prévoit de s'approvisionner à hauteur de 35 000 tonnes de bois en Cévennes soit 100 à 1 000 ha de surfaces forestières exploitées par an, selon qu'on pratique la coupe rase, parfois nécessaire, ou l'éclaircie : c'est à mettre en rapport avec les 30 000 ha de la châtaigneraie cévenole. Les forestiers cévenols y voient l'occasion de reprendre une sylviculture dans les peuplements de châtaignier, très souvent dépérissants (avez-vous remarqué les cimes asséchées des châtaigniers le long de la corniche des Cévennes ?), et de mauvaise qualité car inadaptés à la « station » (altitude, exposition, sols et menaces liées au changement climatique et aux problèmes sanitaires) : la grande majorité de ces châtaigniers bois (je ne parle pas des vergers qui ne relèvent pas de la forêt mais de l'agriculture) ne trouvent plus de débouchés ou d'usages, depuis longtemps, pas même en trituration (Tarascon) où ne vont que des résineux. Ces châtaigniers sont laissés à l'abandon et sont promis à une mortalité certaine : je peux envoyer à ceux que cela intéresse une très récente étude menée par le Centre Régional de la Propriété Forestière « C.R.P.F. », en partenariat avec la Chambre d'agriculture, le Département Santé des Forêts de la DRAAF, l'animatrice de la CFT Causses Gorges Cévennes et la Maison forestière de Javols. Cette étude conclue :

Les données chiffrées obtenues grâce à cette étude mettent en évidence de manière précise un dépérissement généralisé de la châtaigneraie cévenole.

Dans leur grande majorité, les châtaigniers à bois, issus de taillis ou d'anciens vergers à faciès forestier sont affectés par différents problèmes sanitaires. Ces symptômes se traduisent par de la mortalité ou un affaiblissement fort.

Lorsque leur état sanitaire n'est pas encore remis en cause, les arbres présentent souvent des signes avant-garde inquiétants (descente de cime, présence de chancre, défoliation partielle...).

...Des opportunités existent pour amorcer le renouvellement de ce massif. Il s'agit d'opportunités de commercialisation qui permettent de valoriser des bois de très faible qualité (bois énergie). Il s'agit aussi d'opportunités liées aux incitations forestières (dispositifs d'aide aux reboisements, défiscalisations possibles...).

Au-delà de l'aspect économique (valorisation des parcelles, emplois induits...), c'est toute l'image des Cévennes qui sera améliorée par l'implication de ses habitants, de ses propriétaires, de ses élus qui se battent pour le maintien des paysages et un territoire en bonne santé.

...Les amoureux des Cévennes doivent donc se prendre en main et agir pour redonner de la vie et du dynamisme à leur massif forestier!

L'entreprise Eon contribuerait donc à amorcer une reprise modérée de la gestion forestière en Cévennes : Doit-on s'en plaindre, doit-on avoir peur ?

Ceux qui se posent en défenseurs de la forêt sont-ils prêts à venir débroussailler, élaguer, tailler, couper et planter sur les pentes cévenoles pour assurer l'avenir ?

Sont-ils prêts à rejoindre les structures forestières pour y découvrir les réflexions et actions qui y sont menées pour promouvoir la vie de la forêt ? pour, ne serait-ce que dialoguer ?

Nos structures syndicales, et le C.R.P.F., travaillent, entre autres choses, avec les entreprises consommatrices de bois, et en particulier Eon, pour que cette récolte de bois « plus », comme on a pris l'habitude de l'appeler, profite pleinement au territoire : garanties de gestion durable, financement de projets d'exploitation « pilotes », contrats de vente sécurisés à destination des propriétaires, etc...

Cela a également été l'objectif du PNC qui s'est courageusement, disons-le cette fois, impliqué dans un protocole avec Eon, pour, à côté des structures publiques et syndicales, participer à ce que la présence de Eon dans les vallées cévenoles apporte un plus de vie à la

forêt et au territoire. (« prélever plus en préservant mieux », slogan du Grenelle de l'Environnement)

Les structures syndicales s'investissent avec énergie pour défendre notre forêt et ses propriétaires, de manière constructive, réaliste et tournée vers l'avenir.

Excusez-moi d'avoir été un peu longue, mais le sujet mérite mieux que des slogans ou des certitudes partisans :

La forêt, c'est aussi l'avenir de notre territoire et les forestiers apprécient qu'on en prenne vraiment soin.

Sylvie Coisne

Peut-être pourrez-vous transmettre mon message lors des débats ?

Le 20 Octobre 2014

à Madame Sylvie Coisne, Présidente de l'Union régionale de la Forêt Privée de Languedoc-Roussillon

Madame,

Je reviens vers vous concernant le positionnement que vous avez fait parvenir à notre collectif, par mail, ce 14 Octobre.

Nous comprenons le point de vue que vous exprimez et la façon dont vous le justifiez, néanmoins votre texte laisse transparaître un certain nombre de présupposés, ou appréciations sous-jacentes, qui nous semblent problématiques et auxquels nous voudrions réagir ici.

1. On a l'impression, à vous lire, que les opposants au projet E.ON seraient éloignés de la réalité du terrain et feraient abstraction des opportunités que présente l'approvisionnement de la future unité biomasse à Gardanne. Nous constatons au contraire que la contestation du projet E.ON, qu'elle émane d'associations environnementales, de collectifs citoyens, ou de collectivités territoriales, est très ancrée dans les territoires concernés. Notre collectif SOS Forêt Cévennes, pour ne prendre que lui, est un collectif citoyen qui rassemble des personnes et des organisations de tous horizons préoccupées par l'avenir de nos forêts. Nos adhérents et sympathisants incluent bon nombre de propriétaires forestiers, de sylviculteurs, et de professionnels de la filière forêt-bois, qui partagent avec les acteurs impliqués dans les organismes que vous animez l'amour de la forêt et le souci de son avenir.

2. Nous voudrions réagir également à l'impression que pourrait susciter la lecture de votre texte et selon laquelle l'approvisionnement de Gardanne s'insérerait harmonieusement dans la configuration régionale de l'offre et de la demande en bois énergie et bois de trituration. Cette idée est infirmée par la réalité des flux réels actuels, et n'est confortée par aucune projection crédible des flux à venir. Nous constatons en effet:

- une accumulation d'unités industrielles existantes, ou en projet, dont les périmètres d'approvisionnement sont fortement superposés (vous mentionnez Tarascon et Mende, nous sommes aussi concernés, sur l'ensemble des Cévennes, par d'autres unités, notamment Pierrelatte);
- des aléas d'approvisionnement qui déjà conduisent certains opérateurs à recourir à des importations;
- une accumulation de coupes rases, et autres dégâts environnementaux, concomitants avec le démarrage de chaque nouvelle unité;
- une sous-valorisation endémique des bois, typiquement sous la forme de l'affectation au broyage ou à la trituration de tiges qui pourraient être valorisées en sciage.

Cette dynamique a pour effet notamment de fragiliser l'approvisionnement des chaufferies locales existantes, avec évidemment un effet dissuasif sur les projets de chaufferie en cours

et à venir. En la matière, nous ne voyons pas que le projet E.ON puisse constituer une opportunité de régulation, mais au contraire un facteur de déséquilibre accru.

3. Nous partageons largement les préoccupations que vous exprimez concernant l'état de la châtaigneraie cévenole, mais nous ne partageons pas la vision selon laquelle l'approvisionnement de Gardanne serait nécessaire, ni même seulement utile, à la gestion durable de celle-ci.

S'il existe des possibilités de production de bois-énergie à partir de peuplements qui sont effectivement, pour des raisons sanitaires et/ou climatiques, condamnés, il nous semblerait éminemment judicieux d'en profiter pour impulser des filières locales alimentant des unités locales, de chauffage ou éventuellement de cogénération, plutôt que d'envisager l'approvisionnement d'un géant industriel situé à plusieurs heures de route du territoire.

Encore faudrait-il, dans tous les cas, être assurés que:

1. les conditions d'exploitation de ces bois soient décentes au regard des enjeux socio-environnementaux et de multifonctionnalité, et
2. que les coupes s'inscrivent dans une stratégie de renouvellement cohérente avec l'idée qu'une majorité du public a des Cévennes comme haut-lieu de la préservation d'"environnements naturels", autrement dit qu'on ne soit pas dans un processus de généralisation du taillis à courte rotation comme mode de gestion forestière.

Or à ce jour, et indépendamment de toute centrale biomasse à Gardanne, ces deux prérequis ne sont pas en place, et il suffit à tout un chacun, pour s'en convaincre, de circuler par exemple sur le Causse Méjean, dans les environs de Mende, ou dans le massif de pin maritime de la Cévenne Ardéchoise, et de constater les dégâts.

L'idée que ces prérequis pourraient se mettre en place de façon à la fois significative et pérenne dans le cadre d'une sorte de "relation spéciale" avec l'opérateur de Gardanne nous paraît fallacieuse à au moins deux titres:

1. aucune relation spéciale (codes de bonne pratiques, contrats types etc) ne saurait pallier l'insuffisance de fait des contraintes règlementaires censées encadrer les coupes rases et le recours excessif à la mécanisation;
2. tout mieux-disant environnemental de la part d'un géant industriel est hélas ponctuel, et pour ainsi dire à contre-courant, dans un contexte général où l'ensemble de ces mêmes géants industriels font systématiquement pression, dans les négociations d'accords de commerce internationaux, pour un allègement toujours plus poussé des réglementations sociales et environnementales.

S'il est vrai que la contestation du projet E.ON de Gardanne a déjà mobilisé de nombreux forestiers, nous nous considérons avant tout, les uns et les autres, comme des citoyens, et à ce titre nous sommes amenés à examiner ce projet dans tous ses aspects et dimensions. Or, clairement, l'impact de ce projet ne se ramène pas à venir récupérer du bois de châtaignier mort dans les Cévennes, et dynamiser ainsi, à supposer que ce soit le cas, la sylviculture et l'exploitation forestière locale. Dans le cadre du projet E.ON, la ZAP Cévennes est un moyen au service d'une fin, or il nous appartient, en tant que citoyens, d'interroger la finalité de nos démarches collectives.

Les organisations que vous animez rassemblent des forestiers dont nous ne doutons pas qu'ils sont de bonne volonté et bien intentionnés. Ils(elles) sont aussi des citoyen(ne)s, et en tant que tels sont censés pouvoir s'interroger sur le bien-fondé:

- d'une production d'électricité à faible rendement énergétique (30-35%), génératrice de pollutions importantes, sans avantage climatique avéré (voir la controverse sur la supposée neutralité carbone), et qui plus est dans un pays qui est, en l'état, en surcapacité notoire de moyens de production électrique au regard des besoins réels des populations;
- d'un montage qui nécessite pendant au moins 10 ans l'importation de centaines de milliers de tonnes par an de pays éloignés dans lesquels les forêts, déjà aujourd'hui, sont soumises à une exploitation intensive, et dont la survie en tant qu'écosystèmes naturels est en de nombreux endroits menacée;

- d'un projet dont les impacts sociaux et environnementaux sont considérables, et pour lequel aucune consultation préalable des populations concernées n'a eu lieu - l'échange que nous avons ici, et celui, également utile, que nous avons pu avoir avec la direction du PNC ce 16 Octobre à Florac, ne font qu'illustrer la nécessité d'un débat public sur un sujet qui d'emblée ne fait pas consensus.

Nous ne doutons pas que, la pression exercée par notre mouvement aidant, les acteurs du projet E.ON sauront mettre en place, dans le périmètre du PNC, des codes de bonnes pratiques, des actions exemplaires, des parcelles de référence, des projets pilotes etc. Nous doutons encore moins du fait que, malgré tout et pour l'essentiel, l'accès à la ressource bois entraînera une avalanche de dégâts environnementaux et favorisera la propagation progressive dans les Cévennes d'une industrie intensive de la biomasse forestière (TCR, coupe rase, mécanisation).

Qu'une fraction des profits réalisés dans le cadre du projet de Gardanne soit affectée à des actions exemplaires, impliquant notamment le PNC, que ces actions donnent matière au déploiement d'une opération de relations publiques dont nous prédisons qu'elle ne profitera, en dernière analyse, qu'aux seuls acteurs industriels, tout ceci relève hélas d'une certaine "rationalité". Sur ce plan-là, il est au moins autant rationnel, de la part des citoyens, qui financent le projet E.ON en tant que consommateurs (tarif de rachat de l'électricité renouvelable), et qui financent le PNC en tant que contribuables, de questionner le bien-fondé de ce projet.

Ainsi, notre mouvement se poursuivra avec pour fil directeur la recherche, difficile bien sûr, de l'intérêt collectif, et en évitant notamment de partitionner arbitrairement les parties prenantes et les intérêts en jeu entre zones protégées et zones non protégées, entre Ouest du Rhône et Est du Rhône, entre ouvriers de Gardanne et intervenants des filières forêt-bois locales, entre "forestiers" et "non forestiers".

C'est dans cette optique que nous apprécions la communication que vous avez pris soin de nous faire parvenir, et que nous souhaitons poursuivre le présent échange tel qu'il en a résulté.

Dans cette perspective, je vous propose, dans un premier temps, que nous prenions contact par téléphone.

Cordialement.

pour le Collectif SOS Forêt Cévennes
Richard Ladet 0475-934550

Collectif SOS Forêt Cévennes
<http://www.sosforetcevennes.org>
contact@sosforetcevennes.org
